

CSRD et Climat (1 jour)

Comment satisfaire aux exigences de durabilité de la CSRD en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ?

Programme détaillé de la formation

Mise à jour : 24/06/2025

Contexte réglementaire

Le reporting climat des entreprises, initialement encadré par **la directive NFRD (2014/95/UE)** pour les entreprises de plus de 500 salariés, a été renforcé dans le cadre du Pacte vert avec l'adoption de la directive CSRD. Cette nouvelle directive, transposée en droit français fin 2023, élargit le périmètre des entreprises concernées (jusqu'à 50 000 en Europe), améliore la fiabilité et la comparabilité des données et introduit les nouveaux standards ESRS qui couvrent l'ensemble des dimensions ESG.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2024, quelques ajustements sont déjà en place pour alléger la transition — notamment un « quick-fix » adopté le 11 juillet 2025, qui permet aux entreprises de la première vague (Wave 1) de conserver pour 2025 et 2026 les mêmes exigences qu'en 2024, améliorant ainsi leur flexibilité. Dans le cadre du paquet « Omnibus », la Commission européenne a proposé fin février 2025 une révision majeure visant à simplifier le dispositif CSRD.

Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation est d'apporter aux entreprises une bonne compréhension des objectifs et exigences de la CSRD et de leur permettre d'appréhender les indicateurs à rapporter, en particulier en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, qui seront à transmettre au 1er janvier 2025 par les premières entreprises assujetties.

Les objectifs de la session sont :

- Comprendre les enjeux climatiques sous-jacents à l'ESRS E1 Climat
- Appréhender le contexte et les enjeux de la réglementation CSRD
- Comprendre les exigences liées aux différentes normes transversales et thématiques
- Comprendre les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre de la CSRD au sein de son entreprise
- Comprendre les indicateurs, exigences et concepts de l'ESRS E1

Être capable de lancer une démarche d'analyse de double matérialité et de rapportage de l'ESRS E1 au sein de son entreprise

Programme

Cette formation se déroulera en quatre parties, animées par deux intervenants, un formateur du Citepa et un formateur de DS Avocats.

1. **Enjeux globaux du changement climatique** : Causes et conséquences du changement climatique, interdépendances avec les autres enjeux environnementaux, objectifs de l'Accord de Paris, objectifs et politiques climatiques en Union européenne et en France
2. **Principes et contexte réglementaire de la CSRD** : genèse de la CSRD et comparaison à la NFRD, modalités d'assujettissement et de périmètre de la CSRD, réglementations internationales, européennes et françaises associées, émergence de la nouvelle profession réglementée d'auditeur de durabilité
3. **Architecture et normes de la CSRD (ESRS)** : architecture de la CSRD, présentation des ESRS transversales, présentation des principaux indicateurs des ESRS thématiques (E / S / G), méthodologie et mise en œuvre opérationnelle du rapport de durabilité, audit du rapport de durabilité
4. **Focus sur la norme climat** : double matérialité, métriques de performance, impacts, risques et opportunités, cibles, politiques et mesures.

Une entreprise « fil rouge » sera intégrée aux quatre parties afin d'illustrer le propos réglementaire et de cibler des points d'attention particuliers. Des quizz permettront également de mobiliser les participants sur les concepts nouveaux.

Si la formation présente les différents indicateurs en lien avec le climat et les concepts sous-jacents, elle n'a pas pour objectif d'expliquer la manière de produire ces indicateurs. Ainsi, comment estimer son empreinte carbone et sa résilience climatique et comment élaborer ses stratégies de décarbonation, d'adaptation et de contribution ne seront pas des problématiques abordées dans cette formation axée sur la réglementation.

Public concerné

- Responsables RSE / ESG / climat
- Responsables QHSE (notamment les services Environnement / Energie)
- Responsables de direction (direction générale, direction financière, direction des achats, etc.)
- Analystes ESG et investisseurs
- Consultants

Matériel

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons vivement de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité).

Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.

Horaires et lieu

- Horaires de la formation : **9h30 – 17h30 pour les sessions à Paris, et 9h00 – 17h00 pour les sessions en visioconférence**
- Durée d'enseignement : 7 heures

- En visio-conférence :
 - L'outil Microsoft Teams est utilisé
 - Une pause de 1h pour le déjeuner
 - Deux pauses de 15 minutes (matin et après-midi)
- En présentiel :
 - Deux pauses avec collation sont prévues dans la journée (matin et après-midi)
 - Une pause déjeuner est prévue dans un restaurant proche du Citepa (les frais sont inclus dans le tarif de la formation)
- Sauf indication contraire, les formations inter-entreprises se déroulent dans la salle de formation du Citepa : **48 rue de Paradis, 75010 PARIS**

Méthodologie pédagogique et technique

- Formation **en présentiel** ou **en visioconférence**
- Formation **en groupe** (12 participants maximum)
- Formation **inter-entreprise** (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
- En présentiel : un support de formation papier distribué à chaque participant
- En visioconférence : un support papier est envoyé par lettre suivie au participant en amont de la session
- Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
- Evaluation formative par des quizz oraux et des études de cas
- Interaction questions/réponses tout au long de la formation

Dispositif d'évaluation

Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

Dispositif de suivi

Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur par demi-journée.

Contacts

Contact administratif	Valentine DALODIERE	valentine.dalodiere@citepa.org
Contacts technique :	Ludivine COZETTE	Ludivine.cozette@citepa.org
Référent PSH	Hélène SCHATZ	helene.schatz@citepa.org

Formatrices et formateurs



Ludivine COZETTE

Présentation

Diplômée de Sciences Po Strasbourg en relations internationales et de l'Université Paris Saclay en « Adaptation au changement climatique », Ludivine Cozette a rejoint le Citepa début 2022. Elle est ingénieure d'études au sein de l'unité Solutions climatiques.

Principaux domaines d'expertise

Accord de Paris : assistance technique à la mise en place de l'article 7 (adaptation au changement climatique), de systèmes de suivi et d'évaluation de l'adaptation et de cadres de transparence internationaux.

Entreprises : accompagnement des entreprises au développement d'analyses de risques climatiques et à la mise en place de démarches d'adaptation au changement climatique.



Niels MONTANARI

Présentation

Ingénieur diplômé en informatique, mathématiques appliquées, et physique de l'environnement, Niels Montanari a rejoint le Citepa en avril 2021, Il est responsable de l'unité Empreintes & Optimisation de la Transition.

Principaux domaines d'expertise

Transition bas-carbone des organisations : accompagnement à l'établissement de bilans d'émissions de gaz à effet de serre et de stratégies de transition bas-carbone.

Inventaire national des émissions dans l'air : en charge de secteurs de l'énergie.

Méthodes et outils : évaluation prospective et élaboration optimisante de plans d'action et de trajectoires de transition en avenir incertain.



Yvon MARTINET

Présentation

Avocat associé au sein du Cabinet DS Avocats – Département Droit de l'environnement et développement durable depuis 2014, Yvon Martinet possède plus de 30 ans d'expérience qui lui ont permis d'acquérir une approche transversale du droit et une pratique reconnue en matière de risques industriels (Hygiène, Sécurité, santé, Environnement) au plan national et international.

Principaux domaines d'expertise

Droit de l'environnement (pollutions et nuisances, sites et sols pollués, déchets, reach...)

Droit de l'énergie

Droit de la sécurité des produits (alimentaires ou non alimentaires)

Droit de l'hygiène, santé et sécurité au travail



Patricia SAVIN

Présentation

Avocate associée au sein du Cabinet DS Avocats – Département Droit de l’environnement et développement durable depuis 2014, Patricia Savin est responsable du département Environnement et Développement Durable, notamment en charge des dossiers environnementaux dans les domaines des pollutions et nuisances, immobilier, industries, espèces protégées, eau, déchets, ICPE... Elle possède plus de 25 ans d’expérience et est régulièrement consultée en tant qu’expert. Ainsi, elle a fait partie du COPIL du Ministère de l’Ecologie en charge de la rédaction de la Feuille de Route Economie Circulaire portant la loi AGECE ; du groupe de travail installé par la Garde des Sceaux chargé d’introduire la notion de « préjudice écologique » dans le Code civil ; du Comité juridique du ministère de l’Ecologie et du Développement Durable en charge de la rédaction de la Charte de l’environnement.

Principaux domaines d’expertise

ICPE – Seveso – IOTA – carrières – mines
Sites et sols pollués
Déchets
Villes et territoires durables
Biodiversité
Responsabilité sociétale des entreprises